

**OBJET TARIFICATION DE LA LOCATION DE L'AUDITORIUM  
ET DES SALLES DE PROJECTION ET DE REUNION  
DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

---

La Médiathèque de Saint-Denis - Maison de la Communication François MITTERRAND dispose d'un auditorium de 40 places et de 2 salles (dont 1 de projection). Devant les sollicitations multiples et répétées de différents organismes extérieurs à vocation culturelle et/ ou éducative pour l'organisation de réunions ou de stages, il est proposé de mettre à la location ces locaux dans des périodes et horaires disponibles.

Je vous propose d'adopter les tarifs de location suivants :

\* Auditorium et salle de projection

. demi-journée	70,00 €
. journée	120,00 €

\* salle de réunion

. demi-journée	50,00 €
. journée	80,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

*Victorin*  
René-Paul VICTORIA

**OBJET TARIFICATION DE LA LOCATION DE L'AUDITORIUM  
ET DES SALLES DE PROJECTION ET DE REUNION  
DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-41 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte les tarifs de location de l'Auditorium et des deux salles de la Médiathèque - Maison de la Communication François MITTERRAND - à destination des organismes à vocation culturelle et/ ou éducative pour l'organisation de réunions ou de stages.

**ARTICLE 2**

Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 08 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Paul VICTORIA